



EDITO	P 2
1936/2016 : 80ème Anniversaire du Front Populaire	P 3- 4 - 5 - 6
VIE SYNDICALE	P 7
MOBILISATION DU 15 SEPTEMBRE	P 8

Pour une rentrée explosive !

Le gouvernement a une nouvelle fois fait preuve d'auto-ritarisme en utilisant le 49-3 à l'Assemblée Nationale pour faire adopter finalement la loi « travail », du moins le pense-t-il !

Même si la loi a été promulguée par François Hollande et publiée au Journal Officiel le 9 août (sic !) rien n'est encore définitivement joué. L'exemple de la loi sur le CPE en 2006 en est la preuve.

Depuis plus de 5 mois la CGT a multiplié les mobilisations contre la loi travail. Elle a également mis en place une votation citoyenne qui a recueilli plus d'un million de votes en 4 semaines. Cette loi est aussi très majoritairement rejetée par la population.

Si la forte mobilisation des travailleurs a déjà permis des reculs par rapport au texte initial, nous devons continuer à nous mobiliser car seule la lutte paye !

Nous sommes déjà engagés pour la journée d'action du 15 septembre afin de poursuivre, voire d'amplifier la lutte contre cette loi inique et de régression sociale. C'est par notre engagement que nous pourrions faire reculer le pouvoir quant à la mise en œuvre de la loi.

Elargir la mobilisation passe aussi par la poursuite de notre déploiement, par l'adhésion de nouveaux syndiqués.

Ce dernier trimestre de l'année verra aussi l'organisation du scrutin des élections professionnelles dans les Très Petites Entreprises (TPE - 11 salariés). Elles seront essentielles pour déterminer notre représentativité et ainsi réaffirmer notre prépondérance dans le nécessaire rapport de force pour gagner de nouveaux droits. Car c'est aussi de ça dont il est question notamment au travers de notre campagne pour les 32H et un code du travail du 21^{ème} siècle. Comme le prouve le rapport « caché » de l'IGAS, les 35H ont permis la création de 350 000 emplois. Une nouvelle réduction du temps de travail pour créer davantage d'emplois est donc bien justifiée.

Les motifs pour la mobilisation ne manquent donc pas, et si la fin des congés d'été a été caniculaire, faisons de la rentrée une rentrée explosive. Car comme le disait notre regretté Georges Séguy à propos de Mai 1968 « *pour que l'étincelle mette le feu aux poudres, il fallait qu'il y ait une réserve de poudre assez importante pour provoquer une telle explosion* ».

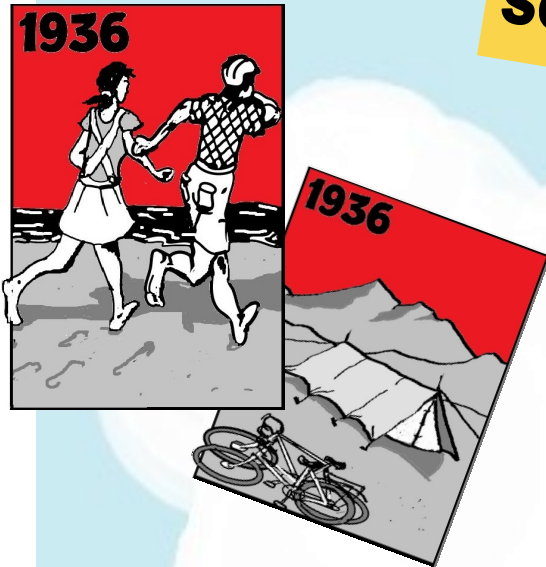
MOBILISONS-NOUS MASSIVEMENT LE 15 SEPTEMBRE



ASSEMBLEES DE RENTREE DES UL

- ☞ BOHAIN/FRESNOY : Vendredi 2 septembre à 14h à l'UL
- ☞ HIRSON : Mardi 13 septembre à 14h Maison des travailleurs
- ☞ LAON : Vendredi 2 septembre à 16h à l'UL
- ☞ SAINT-QUENTIN : Jeudi 8 septembre à 8h30 salle St Martin mairie annexe
- ☞ SOISSONS: Lundi 5 septembre à 14h à la maison des syndicats (grande salle)

Le 80^{ème} anniversaire du Front Populaire vous souhaite de bonnes vacances



Les vacances, ça fait rêver ! Ca veut dire plus de liberté, changer de l'habitude, changer de lieu ...

Derrière le mot « vacances », c'est le droit aux congés payés qui est pratiqué.

Les congés payés : être chez soi ou ailleurs, libre de ses occupations, se réapproprier le temps et sa vie tout en étant rémunéré par son employeur; en 1936 c'est une révolution !

Depuis 1925, la CGT revendiquait des « vacances ouvrières », certains l'avaient déjà obtenues par la lutte comme les ouvriers des compagnies d'électricité en 1905 (10 jours/an).

C'est la victoire du Front Populaire aux élections le 3 mai 1936 qui va déclencher un des plus grand mouvement de grèves de notre histoire sociale.

Car plutôt que d'attendre que le gouvernement nouvellement élu mette en œuvre des lois pour appliquer son programme de politique sociale, les ouvriers déclenchent la grève et occupent les usines pour obliger le patronat à négocier avec le gouvernement et la CGT (le seul autre syndicat à l'époque, la CFTC ne participe pas aux négociations).

Le 8 juin, c'est les accords de Matignon, le patronat a dû céder aux grèves soutenues et organisées par la CGT. Le gouvernement met en œuvre ces accords en faisant voter « les lois sociales » dont celles sur les congés payés (15 jours), la réduction du temps de travail à 40 heures (au lieu de 48H), la création des conventions collectives... Les grèves se poursuivent dans le pays jusqu'au début juillet pour imposer des négociations dans les entreprises.

La forte image de 36 s'explique à la fois par le niveau important des acquis des luttes sociales :



- augmentation des salaires de 7 à 15%, élections des représentants syndicaux dans les entreprises (scrutin ouvert aux femmes), création des conventions collectives, la semaine de 40h, les congés payés...

Mais surtout par le caractère collectif et durable de ces acquis.

Car 36, c'est les congés payés, la semaine de 40H, le week-end de 2 jours... et c'est cette liberté retrouvée qui va marquer pour longtemps l'histoire sociale.

Le temps libéré va faire exploser la pratique des loisirs, de la culture, du sport ; ces nouveaux modes de vie vont favoriser le développement de l'industrie et des services lié à ces pratiques ... et déclencher de nouvelles revendications qui se concrétiseront pour certaines à la Libération avec le programme du Conseil National de la Résistance.

Quel intérêt aujourd'hui de regarder ce qui s'est passé il y a 80 ans

Tout d'abord l'histoire du conflit de 1936 nous rappelle qu'il ne faut pas tout attendre d'une seule élection politique mais bien qu'il y a besoin d'investir le terrain des luttes sociales en permanence. Donc la nécessité de s'organiser syndicalement sur son lieu de travail et/ou sur sa localité.

Ensuite que le patronat (et ceux qui défendent ses intérêts) n'abandonne jamais ce qu'il a dû céder sous la contrainte et cherche donc toujours à revenir sur les acquis du monde du travail.

Ainsi le conflit en cours contre la loi EL KHOMRI en est révélateur à plus d'un titre ; au nom de la modernité cette loi nous ferait revenir à une situation d'avant 1936 où les salariés dépendaient des accords d'entreprises et étaient mis en concurrence entre eux dans la même branche professionnelle de leur localité.

La CGT et les luttes ont imposé les accords de branches locales puis nationales (conventions collectives) et le principe de faveur : l'accord d'entreprise ne peut être défavorable à la convention collective qui ne peut contrevenir au Code du Travail.

Or c'est exactement l'inverse qui est prévu dans l'article 2 de la loi que l'ont veut nous imposer !

32 heures : travailler moins, travailler mieux, travailler tous !

L'histoire de 36 nous apprend aussi que pour relancer la machine économique et combattre le chômage de masse, il faut réduire le temps de travail ! C'est **ce que propose la CGT**, appuyée en cela par de nombreux économistes, en revendiquant **la semaine de 32h !**

Cela créerait des emplois en nombre pour ceux qui galèrent aujourd'hui au chômage ou dans des petits contrats précaires et améliorerait les conditions de travail de ceux qui ont un emploi.



Les ouvriers de l'entreprise Quint-Flamand à Saint-Quentin jouent au ballon dans la cour de l'usine occupée

Enfin pour profiter de son temps libre, pour partir en vacances mais aussi pour subvenir à ses besoins, il faut un salaire décent, c'est pourquoi **la CGT revendique un SMIC mensuel brut (base 35H) à 1700€.**

Pour lutter contre la précarité et le chômage, **la CGT propose de créer une Sécurité Sociale Professionnelle** qui garantirait le maintien de droits acquis (rémunération, qualification, ancienneté ...) et la progression du parcours professionnel face aux changements de situation d'emploi (licenciement, mutation, suppression de poste, rupture de contrat ...).

Aujourd'hui comme hier, nous devons nous organiser et nous mobiliser afin de défendre ce que nous avons obtenu par la lutte collective.

Etre syndiqué en plus grand nombre est le plus sûr moyen de retrouver ce rapport de force favorable qui a permis d'obtenir ces grandes avancées sociales.



BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la C.G.T.

NOM PRENOM

ADRESSE

E-MAIL..... TELEPHONE.....

À retourner à : **UD CGT AISNE 15 rue Anatole France 02100 ST-QUENTIN**

Tél : 03.23.62.31.17 – Fax : 03.23.62.83.48 – Courriel : ud2@cgt.fr

1936 DANS L' AISNE

Le 1er mai 1936, plusieurs grands meetings et des manifestations importantes eurent lieu dans les principales villes du département.

Au moment fort de la mobilisation en Juin 1936, les autorités recensent 109 entreprises en lutte dont 93 occupées et 10826 grévistes rien que dans les arrondissements de Saint-Quentin et Chauny.

Le 20 septembre, un grand rassemblement syndical départemental est organisé à Saint-Quentin.



Adrien RENARD à la tribune devant la Bourse du Travail

Plus de 15 000 personnes y participent en présence de Julien Racamond, représentant la CGT au niveau national.

ACQUIS SOCIAUX DANS L' AISNE

Lors de la conclusion d'accords provisoires pour la reprise provisoire du travail, des salaires anormalement bas (8 à 12 francs par jour) ont été relevés de 30 à 40%. (les augmentations obtenues en moyenne au plan national sont de 7 à 15%).

Au moment de la campagne de binage des betteraves, des augmentations de salaires de 50 à 100 francs à l'hectare furent obtenues.

Brèves de 36 ...

En tout début d'année 1936, la CGT (réunifiée) compte 785.000 adhérents, elle comptabilisera en fin d'année :
4 millions de syndiqués !

Face aux menaces fascistes de 1934 (ligues d'extrême-droite), la CGT (tendance socialiste) et la CGT-U (tendance communiste) se réunifient en 1936 et apportent leur soutien au Front Populaire.

Le mouvement social de 1936 paralyse le pays : 12 000 grèves recensées dont 9000 avec occupations et près de 2 millions de grévistes.

En 1937, le gouvernement du Front Populaire dirigé par Léon Blum vote la création de la SNCF et instaure des billets populaires de congés payés à tarif réduit.



manifestation à Hirson en 1936

aujourd'hui ...

Un quart des enfants ne partent pas en vacances. C'est le cas pour 5% des enfants de cadres supérieurs contre 34% des enfants d'ouvriers et 50% des enfants de familles modestes.

82% des cadres supérieurs partent en congés chaque année contre 47% des ouvriers ; la CGT revendique des Comités d'Entreprise pour les petites entreprises afin que tous les salariés bénéficient d'aides au départ en vacances.

Jeu des 7 erreurs sur "les loisirs" de Fernand Léger

Nous avons glissé 7 différences dans le tableau reproduit à droite du peintre Fernand LEGER (1881-1955)



SOLUTION
et
AUTRE JEU
en page
suivante



QUIZZ 1936



1 Quelle était la durée hebdomadaire du travail avant les grèves de 1936 ?

- A** 40 heures **B** 35 heures **C** 48 heures

2 Qui était le chef du gouvernement du Front Populaire ?

- A** Maurice THOREZ **B** Léon BLUM **C** Benoit FRACHON

3 La CGT était divisée en deux organisations en 1935 ?

- A** Vrai **B** Faux

4 Le Front Populaire s'est constitué pour faire barrage à l'extrême-droite ?

- A** Vrai **B** Faux

5 La SNCF a été créée par le Front Populaire ?

- A** Vrai **B** Faux

6 Le Front Populaire, c'est l'alliance de trois partis politiques ?

- A** Vrai **B** Faux

Réponses du Quizz

1C - 2B Maurice THOREZ était responsable du PCF et Benoît FRACHON de la CGT réunifiée - 3A la CGT et la CGTU - 4A En février 1934, les ligues d'extrême-droite menacent la République, le Front Populaire se constituera le 14 juillet 1935 - 5A La convention qui crée la SNCF est signée le 31 août 1937 et entre en vigueur le 1^{er} janvier 1938 - 6A La SFIO (socialistes), le PCF et le parti Radical

Solution du jeu des 7 erreurs

- 1 Dans le coin en bas à gauche, fleurs différentes
- 2 La femme allongée à un col en V au lieu d'un col rond
- 3 L'homme en costume rouge a un oiseau sur l'épaule droite
- 4 ... et son revers de veste gauche a disparu
- 5 La femme en vélo a une rayure verte sur son maillot
- 6 Le jeune garçon n'a plus de fleur rouge sur la jambe
- 7 Dans le coin en bas à droite, le rocher est différent



Institut CGT d'Histoire Sociale de l'Aisne
15 Rue Anatole France
02100 Saint-Quentin
Tél : 03.23.62.31.17
Fax : 03.23.62.83.48
courriel : ihc-gt02@wanadoo.fr

Vie Syndicale

REPRESENTATIVITE SYNDICALE : UN COMBAT A GAGNER !

(ELECTIONS PROFESSIONNELLES – ELECTIONS DANS LES TPE)

Que n'avons-nous pas entendu sur la place et la force de la CGT tout au long de notre combat mené contre la loi Travail ?

Pour discréditer le mouvement, nos détracteurs n'hésitent pas à brandir un chiffre : la CGT ne représenterait que 3% des salariés.

En 2013, la CGT comptait 688 000 adhérents, soit 2,6% des salariés français. Mais si l'on effectue le même calcul pour le PS (111 000 adhérents revendiqués au 30 avril selon le parti), Les Républicains (238 000 au 1^{er} janvier selon le parti) ou le FN (83 000 selon le parti) en les rapportant aux 45 millions d'inscrits sur les listes électorales, on arrive à ces taux mirifiques : le FN représenterait 0,18% des électeurs potentiels, le PS 0,25%, et LR, 0,53%. A eux trois, ces partis «représentent» donc moins de 1% des électeurs potentiels.

En voulant saper notre légitimité, et par là même celle de notre lutte, ils confondent représentativité et nombre d'adhérents.

Lors des dernières élections professionnelles de 2013, où 5,4 millions de salariés s'étaient exprimés (42% de participation). La CGT avait dépassé d'une très courte tête la CFDT, avec 26,77% des voix contre 26%.

Nul doute que la place de la CGT sera examinée à la loupe en fin d'année lors du nouveau calcul de la représentativité syndicale. Il est donc primordial que nous confortions notre score lors des élections TPE (- de 11 salariés). C'est aussi à partir de cette représentativité syndicale que seront attribués les sièges aux conseils prud'homaux.

Peut-être est-il utile de rappeler que l'un des critères retenu pour établir la représentativité d'un syndicat est la « transparence financière » et que cette dernière impose aux syndicats de publier chaque année leurs comptes financiers. Les comptes financiers peuvent être déposés sur le site internet du syndicat s'il existe ou auprès de la Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA) à l'adresse <http://www.journal-officiel.gouv.fr>.

N'hésitez pas à contacter l'UD en cas de difficulté.

Hommage à Georges Séguy

C'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que nous avons appris le samedi 13 août 2016, le décès de Georges Séguy, à 89 ans, ancien Secrétaire Général de la CGT de 1967 à 1982.

C'est une grande figure de la CGT et du syndicalisme qui vient de nous quitter. Infatigable porteur de valeur humaine et des droits émancipateurs pour tous les salariés, c'est ce qui le guidera jusqu'à son dernier souffle.

Très tôt dans sa jeunesse, il s'engage dans la résistance au moment de la deuxième guerre mondiale.

De par son engagement en tant que premier dirigeant de la CGT, il aura à cœur de faire vivre la démocratie interne de la CGT. Tout comme, il laissera une place importante aux jeunes et aux femmes pour qu'ils/qu'elles prennent des responsabilités.



Sa responsabilité sera marquée notamment par les événements de mai 68 avec de nombreuses grèves dans les entreprises, qui conduiront à une augmentation de 35% du SMIG et de la création des sections syndicales d'entreprise, suite aux négociations de Grenelle et son relevé de conclusion.

Encore aujourd'hui, il était très attentif et au fait de l'actualité dans un monde où le capitalisme n'a plus de limite, faisant progresser la précarité et les inégalités de façon incessante. Il disait en 2013 : « *Il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager* ».

Cette formule trouve encore tout son sens, avec la Loi travail et tous les choix politiques qui ne répondent pas aux revendications premières des salariés.

Georges Séguy a été inhumé dans la stricte intimité dans le Loiret le 18 août 2016.

Un hommage lui sera rendu, en septembre, par la CGT.

ACTION DES RETRAITÉS

VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016

A 14H00

RV devant l'Hôpital de LAON *(sur le plateau)*

- Blocage des pensions, blocage des retraites et retraites complémentaires; ça suffit!!!

Manifestation départementale jusque la Préfecture afin de déposer au préfet les pétitions recueillies auprès des retraités (es) de l'Aisne, dans les quartiers, les lieux publics...gares, hôpitaux, centres des impôts, organismes de la sécurité sociale

On lâchera rien !!!

L'ADOPTION DE LA LOI EL KHOMRI NE NOUS FERA PAS RENONCER!!!

LE 15 SEPTEMBRE : TOUS EN GRÈVE POUR L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL

En plein cœur de l'été, le gouvernement a dégainé pour la troisième fois consécutive le 49-3 pour passer en force la Loi Travail. Ainsi, Hollande, Valls et El Khomri évincent tout débat parlementaire, méprisent le monde du travail et une grande majorité de la population.

Cette loi vise à aggraver et à généraliser la précarité, en facilitant les licenciements. Elle accentue le chantage à l'emploi par le biais des « référendums » d'entreprise, transforme les missions des médecins du travail (ce qui contribuera à dégrader encore la santé des travailleurs), sans oublier l'attaque la plus violente : l'inversion de la hiérarchie des normes qui permet de déroger au code du travail ou à l'accord de branche par accord d'entreprise, au détriment des salariés.



Comme pour le Contrat Nouvelle Embauche qui avait été jugé illégal en 2007 au regard des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, la loi Travail viole elle aussi les conventions 87 et 98 de l'OIT.

L'adoption de la loi ne doit pas nous faire renoncer. En 2006, la rue a fait reculer le gouvernement sur le Contrat Première Embauche (CPE) après le vote et la loi n'a jamais été mise en œuvre!

TRAVAIL : LE CODE A CHANGÉ



➡ **Ce qui a été possible en 2006**

doit l'être en 2016 !

LE GOUVERNEMENT DOIT RECULER FACE À LA MOBILISATION

Le gouvernement, extrêmement affaibli, entretient la confusion mettant sur le même plan menaces terroristes et contestation sociale (alors même qu'un récent rapport parlementaire démontre le peu d'utilité de l'Etat d'urgence dans la lutte contre le terrorisme).

Le gouvernement aux abois vient pourtant de le prolonger pour six mois, se réservant ainsi la possibilité d'interdire les manifestations syndicales.



Dès la rentrée, préparons des assemblées générales dans tous les lieux de travail.

Jeudi 15 septembre

TOUS EN GRÈVE POUR GAGNER L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL